

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Chronique de documentation, sous la responsabilité de Rémi Moreau

Volume 71, numéro 4, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1106949ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1106949ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (imprimé)

2371-4913 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

(2004). Compte rendu de [Chronique de documentation, sous la responsabilité de Rémi Moreau]. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 71(4), 703–711. <https://doi.org/10.7202/1106949ar>

Chronique de documentation

sous la responsabilité de Rémi Moreau

POLICES D'ASSURANCE AUTOMOBILE EN USAGE AU QUÉBEC – MODIFICATION DE LA DÉFINITION DU MOT « CONJOINT »

On retrouve désormais une nouvelle définition du mot « conjoint » dans les différents formulaires de police d'assurance automobile utilisés au Québec et dans leurs avenants. L'ancienne définition est remplacée par la suivante, laquelle inclut le conjoint de même sexe :

conjoint, une personne qui au moment du sinistre :

- a) est mariée et cohabite avec la personne avec laquelle elle est mariée ;
- b) vit maritalement et cohabite avec une personne de sexe différent ou de même sexe et qui est publiquement représentée comme son conjoint depuis au moins trois ans ou dans les cas suivants, depuis au moins un an :
 - un enfant est né ou est à naître de leur union,
 - elles ont conjointement adopté un enfant,
 - l'une d'elles a adopté un enfant de l'autre.

Cette modification a été approuvée par l'Inspecteur général des institutions financières en vertu de l'article 422 de la *Loi sur les assurances*.

À LA RECHERCHE DES ACTIFS D'UN DÉFUNT EN ASSURANCE DE PERSONNES – SERVICES DE RECHERCHES DE POLICES D'ASSURANCE – ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES DE PERSONNES (ACCAP)

Un article paru dans *L'Argus de l'assurance* (N° 6844), signé Angela Enriquez, a retenu notre intérêt. Elle y mentionne qu'il y aurait en France 2,3 milliards d'euros de capitaux en assurance vie qui se trouveraient en déshérence parce que leurs bénéficiaires méconnaissent l'existence d'un contrat d'assurance sur la vie du défunt. Il incombe au bénéficiaire de se faire connaître auprès d'un assureur pour obtenir les bénéfices d'assurance vie, une simple formalité que beaucoup de bénéficiaires négligent parce qu'ils ignorent qu'une police d'assurance a été souscrite.

Ce gâchis trouve pourtant son remède dans une simple demande auprès du Centre d'inscription au répertoire national des souscripteurs (CIRNS), un organisme créé en 1997. Mieux encore, au moment du décès, le CIRNS en informe les différents bénéficiaires de quelques 30 000 contrats qu'il a répertoriés. Certains organismes caritatifs, qui ont la présomption d'être légataires, sans détenir davantage de renseignements, peuvent également demander au CIRNS de faire une recherche des actifs du défunt.

Qu'en est-il au Québec ? Il existe un service de recherches de polices à l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP). Cette association est en mesure d'entreprendre auprès de ses sociétés membres – on entend des compagnies d'assurance de personnes – des recherches visant à déterminer si une police d'assurance vie avait été établie sur la tête d'une personne maintenant décédée.

Les polices d'assurance vie sont habituellement considérées comme des documents de valeur et ne sont jamais détruites délibérément. Cependant, il peut arriver d'oublier leur lieu de rangement. Si la police a été volée, égarée ou détruite (en raison d'un incendie, par exemple), des relevés ou autres documents envoyés par l'assureur et conservés par le titulaire, notamment des avis d'échéance de primes, des avis de participations et des lettres concernant les options offertes, attesteront de la couverture. Une police d'assurance vie en vigueur nécessite habituellement le paiement régulier de primes qui se fait le plus souvent par chèque ou virement électronique. Cependant, il peut arriver que certaines polices, surtout les plus anciennes, soient libérées (c'est-à-dire entièrement payées).

Il n'existe au Québec aucun fichier central où se retrouvent tous les noms de personnes possédant une police d'assurance, vie ou autre. Les recherches effectuées par l'ACCAP sont des recherches intensives individuelles auprès de chacune des compagnies d'assurances. Telles recherches ne peuvent être entreprises sur une simple spéculation.

Pour qu'une recherche soit effectuée, deux conditions doivent être respectées :

- a) La recherche doit être motivée par des raisons valables. Étant donné la portée de chaque recherche et l'ampleur des efforts devant y être consacrés, l'auteur de la demande doit avoir des raisons valables de croire qu'une police a bel et bien été établie.
- b) Des renseignements précis concernant la personne décédée doivent être fournis.

Si une personne désire qu'une recherche de police soit entreprise, elle peut consulter à cet effet le site Internet de l'ACCAP, qui contient des renseignements pertinents à cet effet et où il est possible de télécharger une demande de recherche, qui doit être retournée, dûment remplie et signée. Mais la célérité s'impose. En principe, aucune recherche ne sera entreprise dans les trois mois suivant le décès ou plus de deux ans après celui-ci.

FUNDAMENTALS OF RISK AND INSURANCE, NINTH EDITION, BY EMMETT J. VAUGHAN AND THERESE M. VAUGHAN, JOHN WILEY & SONS, INC., 2003

Cette neuvième édition marque le trentième anniversaire de la première parution, en 1972. Il va sans dire que le milieu de l'assurance a beaucoup évolué depuis l'ouvrage initial. La présentation des sujets reste toutefois identique, comme le mentionnent les auteurs dans la préface.

L'ouvrage est divisé en trois parties principales. La première partie (chapitres 1 à 9) est conceptuelle. Elle porte sur le risque, sur l'assurance et sur la gestion des risques. La deuxième partie (chapitres

10 à 23) contient des applications pratiques en assurance de personnes. La troisième partie (chapitres 24 à 34) porte sur l'assurance de dommages.

L'ouvrage, didactique, destiné à l'enseignement, devrait intéresser autant les enseignants que les étudiants.

L'ASSOCIATION AMÉRICAINE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (AAAS)

Par peur du terrorisme, les revues savantes s'autocensurent. Désormais, tous les travaux susceptibles d'être utilisés par des bioterroristes seront modifiés ou rejetés par les revues scientifiques qui ont adhéré à un protocole.

Même au plus fort de la guerre froide, une telle mesure n'avait jamais, formellement, été prise. Les principaux éditeurs scientifiques ont annoncé, samedi le 15 février 2003, qu'ils veilleraient désormais à ne pas publier les détails techniques des résultats susceptibles d'être utilisés pour le développement d'armes biologiques. Réunis dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association américaine pour l'avancement des sciences (AAAS), les éditeurs d'une trentaine de grandes revues – parmi lesquelles *Nature*, *Science* ou encore *The Lancet* – ont ainsi pris l'engagement de « *modifier ou de rejeter certains articles scientifiques* ». Car, expliquent-ils, « *en certaines occasions, un éditeur peut conclure que le danger potentiel d'une publication excède son bénéfice potentiel pour la société* ».

L'annonce peut sembler anodine. Mais les « revues savantes » participent à l'avancement des connaissances, par le contrôle et la publication des découvertes qui valent d'être portées à la connaissance de la communauté des chercheurs. À l'avenir, les études que leur soumettront les chercheurs ne seront plus évaluées en fonction de leur seul intérêt scientifique. Les comités de lecture devront également se pencher sur la possible dangerosité d'une étude avant de décider de lui donner un écho dans le monde de la recherche.

“20 QUESTIONS DIRECTORS SHOULD ASK ABOUT RISK”, BY HUGH LINDSAY, THE CANADIAN INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS – VOIR LE FICHER SUR LE SITE DE L’ASSOCIATION :
www.ica.bc.ca/pdf/cicapubs_risk.pdf

Un document utile pour les gestionnaires de risques ou les responsables d’assurance des grandes sociétés et qui s’adresse directement aux membres des conseils d’administration. Il s’agit de 20 questions concises, faciles à comprendre, mais d’une importance cruciale pour ceux qui siègent au conseil des grandes sociétés; un document qui peut les aider à remplir adéquatement leurs obligations en matière de gestion stratégique des risques auxquels font face leur entreprise.

Nous savions déjà que les activités quotidiennes de gestion des risques financiers ou assurables incombent aux cadres de société spécifiquement engagés à cet effet. Mais nous apprenons que les administrateurs ont aussi un rôle holistique à cet égard, en amont des missions réservées aux gestionnaires des risques ou des assurances.

Chaque question est encadrée par trois grands titres : Strategic Planning and Risk, Risk Management Processes and Risk Monitoring and Reporting. Chaque question comprend : a) une brève description du problème et b) des recommandations.

Pour mettre le lecteur en appétit, qu’il nous suffise ici de citer les 20 questions :

1. *How to integrate risk management with the corporate’s strategic direction and plan?*
2. *What are our principal business risk?*
3. *Are we taking the right amount of risk?*
4. *How effective is our process for identifying assessing and managing business risk?*
5. *Do people in this organization have a common understanding of the term “risk”?*
6. *How do we insure that risk management is an integral part of the planning and day-to-day operations of individual business units?*
7. *How do we insure that the Board’s expectations for risk management are communicated to and followed by the employees?*

8. *How do we insure that our executives and employees act in the best interests of this organization?*
9. *How is risk management coordinated across the organization?*
10. *How do we insure that the organization is performing according to the business plan and within appropriate risk tolerance limits?*
11. *How do we monitor and evaluate changes in the external environment and their impact on the organization's strategy and risk management practices?*
12. *What information about the risk facing the organization does the Board get to help fulfill its stewardship and governance responsibilities?*
13. *How do we know that the information the Board gets on risk management is accurate and reliable?*
14. *How do we decide what information on risks we should publish?*
15. *How do we take advantages of the organizational learning that results from the risk management program and activities?*
16. *What are our priorities as a Board in the oversight of risk management?*
17. *How does the Board handle its responsibilities for the oversight of opportunities and risks?*
18. *How the Board ensure that at least some of its members have the requisite knowledge and experience in risk?*
19. *How do we, as a Board, help establish the "tone at the top" that reinforces the organization's values and promotes a "risk aware culture"?*
20. *How satisfied are we that the Board is doing what it should in overseeing risk?*

LES TAXES EN ASSURANCE – SOURCES : TAX NOTES INTERNATIONAL, NATIONAL POST – JULY 8, 2003

Un article intéressant du National Post, signé par Jack M. Mintz, nous apprend que le Canada détient le record des taxes d'assurance biens et responsabilité parmi les membres du G7. L'effet combiné de toutes les taxes provinciales sur les ventes, celles sur les assurances et les taxes fédérales sur les produits et les services ont pour résultat

de hausser de 11,4 % les primes canadiennes d'assurance des biens et de responsabilité, alors que les taxes cumulées, aux États-Unis, augmentent de 4,5 % seulement les primes d'assurance.

Voici le tableau comparatif tiré de cet article :

	Canada ¹	France	Germany	Italy	Japan	U.K.	U.S. ²
Income tax	4.3/3.2	1.3	2.9	4.8	4.7	5.4	3.5/4.0
Premium Tax	1.2/1.3	0.0	4.6	0.0	0.5	1.4	1.0/0.9
Capital tax	0.1/0.1	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0/0.0
Sales Tax³	5.8/5.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0/0.0
VAT on input	1.0/1.0	3.5	2.0	2.1	0.6	0.5	0.0/0.0
Aggregate⁴	12.4/11.4	5.4	9.5	6.8	5.8	7.2	4.5/4.9

1. Lower numbers are for year 2006, reflecting the fully phase-in CIT reduction.
2. Lower numbers reflect the situation in most states where premium taxes are levied in lieu of the state CIT; the higher numbers assume P&C insurance companies have to pay both the state CIT and premium tax (at the national average rates), which is true only in New York State.
3. For simplicity, the impact of effective sales tax on business inputs is excluded from this simulation.
4. The individual tax impacts may not add up to the aggregate ETR due to rounding.

Comment expliquer un tel écart, qui fait du Canada un champion en matière de taxes d'assurance? À l'instar des taxes sur le capital imposées aux banques, les taxes sur les primes d'assurance au Canada s'ajoutent aux taxes sur le revenu des compagnies. On dit qu'elles sont là pour rester, parce que, dissimulées dans la prime d'assurance, elles sont invisibles aux yeux des contribuables. Aux États-Unis, plusieurs États ont choisi d'imposer une taxe sur les primes d'assurance, mais elles remplacent les taxes sur le revenu des compagnies. En outre, les taxes provinciales sur les primes d'assurance, de l'ordre de 3,2 %, ne sont pas en soi excessives, mais on ne les retrouve pas dans certains pays comme la France ou l'Italie. Aux États-Unis, les taxes perçues par les États sont plafonnées à 2 %. Le Canada est le seul pays où les gouvernements provinciaux imposent des taxes sur les ventes au détail et sur les primes d'assurances de dommages (biens et responsabilité). Enfin, au Canada, comme les taxes sur les produits et services (TPS) exemptent de taxation les assureurs de dommages, ces derniers ne peuvent demander un remboursement des dépenses liées à leurs intrants.

L'auteur, président de l'Institut C.D. Howe et professeur de fiscalité à l'Université de Toronto, montre aussi que les taxes sur les assurances de biens et de responsabilité diffèrent largement d'une province à l'autre. Le niveau de taxe est de 22 % dans la province de Terre-Neuve/Labrador, de 15 % au Québec, de 14 % en Ontario. La province où le taux de taxation est le plus bas est l'Alberta, où on a un niveau de 5,9 %. Dans cette province, on ne retrouve aucune taxe sur les ventes ou sur le capital. Les pourcentages ci-dessus diffèrent en assurance automobile où les niveaux de taxation seront, en 2004, de 12 % et 6 % au Québec et en Ontario respectivement.

Pour les lecteurs intéressés à approfondir ce sujet pour le moins épineux, Jack M. Mintz et Duanjie Chen sont coauteurs d'un ouvrage sur le sujet intitulé "A Comparison Between Property and Casualty Insurance Taxation in Canada and the other G7 Countries".

LES RISQUES ÉMERGENTS AU XXI^e SIÈCLE – VERS UN PROGRAMME D'ACTION, OCDE 2003 / EMERGING RISKS IN THE 21ST CENTURY – AN AGENDA FOR ACTION, OCDE 2003

Voici un petit ouvrage bilingue publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques, dont le Canada est membre originaire, faisant le constat des désastres majeurs survenus dans les années récentes (attentats, épidémies, désastres naturels). Il est le fruit d'un projet de recherche sur les risques systémiques émergents, mené entre 2000 et 2002 au sein de l'OCDE sur l'avenir, visant à dégager des tendances et à proposer un cadre pour l'étude et la gestion des risques à mesure que de nouveaux courants se dessinent.

Le rapport comporte six parties principales :

1. les risques systémiques émergents;
2. évaluation des risques;
3. prévention des risques;
4. gestion des crises;
5. rétablissement après un désastre;
6. conclusions et recommandations.

Il s'agit d'une contribution importante à une meilleure compréhension des changements en cours dans la nature des risques et à l'identification des politiques qui s'imposent face à un vrai défi :

amener des responsables des secteurs publics et privés des pays membres de l'OCDE à se préparer à affronter efficacement les dangers extrêmement complexes du XXI^e siècle, tant il est vrai que la nature et les conditions des risques, de plus en plus extrêmes, évoluent en nombre et en sévérité.

**SPREADING THE RISKS – INSURING THE
AMERICAN EXPERIENCE, BY JOHN A.
BOGARDUS JR., WITH ROBERT H. MOORE,
POSTERITY PRESS, 2003**

How fascinating is this exhaustive story of American insurance, from the very beginning, the colonial period to the present. This book invites us to better understand the American insurance industry's expansion, evolved as a counterpoint to major American social and economic events. In the Part I, the author first explores the Development and Expansion of Insurance; in the Part II, he reviews the Paradigm American Brokerage; the Part III focuses on the Globalization era between the sixties and the eighties, the era of acquisitions; finally the Part IV prepares for a New Millenium.

Today, insurance works with complex business and open-ended liabilities such as pollution, asbestosis and terrorism. The author provides an informed « American insurance » overview from colonial times through the twenty-first century where we face emerging risks such as those dramatized by September 11, 2001.